

## FACTURE GAZ



### Offre : Mon Contrat Serein

Emise le : 25/01/2022

Ref. client : G1019899

Ref. facture : F0036950

Ref. contrat : C1018381

Nom : CYRILLE DHENNIN

## NOUS CONTACTER



Par internet :

[www.dyneff.fr](http://www.dyneff.fr)

Par courrier :

DYNEFF - Électricité et Gaz  
Parc du Millénaire  
Stratégie Concept – Bâtiment 5  
1300 avenue Albert Einstein  
CS 76033  
34060 Montpellier Cedex

Par e-mail :

[serviceclient@dyneff.fr](mailto:serviceclient@dyneff.fr)

Par téléphone :

04 67 12 68 30 (appel non surtaxé)  
Du lundi au vendredi,  
de 9h00 à 19h00

## URGENCE SÉCURITÉ



Pour toute urgence, vous pouvez contacter 24h/24 GrDF :

N° Vert 0 800 473 333

(prix de l'appel selon votre opérateur)

### A L'ATTENTION DE :

DHENNIN CYRILLE et bucchiotti marion  
930 AVENUE DE DUNKERQUE  
59160 LILLE

### LIEU DE CONSOMMATION

DHENNIN CYRILLE  
930 AVENUE DE DUNKERQUE  
59160 LOMME

### MONTANT TOTAL DE LA FACTURE

Consommation et Abonnement HT	917,70 €
TOTAL TVA	144,28 €
MONTANT TOTAL TTC	1 061,98 €
Solde antérieur	-932,11 €
	129,87 €

► Solde restant à payer

### LES PROCHAINES ÉTAPES

Votre prochain relevé de compteur sera effectué autour du 22/01/2022  
Votre prochaine facture sera éditée autour du 22/01/2023

### MOYEN DE PAIEMENT

Votre moyen de paiement : Prélèvement

#### Référence client :

G1019899

#### Référence Unique du mandat :

G1019899001

Ce montant sera prélevé le **09/02/2022** et pourra, le cas échéant, être augmenté du montant de vos impayés antérieurs ou diminué de vos avoirs.

#### Facture n° :

F0036950

#### Montant :

7,50 €

#### Titulaire du compte :

CYRILLE DHENNIN

**Votre offre :**  
Mon Contrat Serein  
**Consommation annuelle de ref. :**  
25 000 kWh  
**Ref. facture :**  
F0036950

**Point de comptage et d'estimation (PCE) :**  
01139652575001  
**Profil :**  
P012

**Matricule du compteur :**  
905  
**Date de fin de contrat :**  
08/01/2023

## ■ VOTRE CONSOMMATION EN DÉTAIL

Tarif non réglementé

Période	Index initial	Qualité de l'index initial	Index final	Qualité de l'index final	Conversion	Consommation
Base du 08/01/2021 au 19/01/2021	4 023	Réel	4 067	Réel	10,1	444 kWh
Base du 20/01/2021 au 31/01/2021	4 067	Réel	4 125	Réel	9,99	579 kWh
Base du 01/02/2021 au 19/02/2021	4 125	Réel	4 260	Réel	9,99	1 349 kWh
Base du 20/02/2021 au 28/02/2021	4 260	Réel	4 266	Réel	10,13	61 kWh
Base du 01/03/2021 au 19/03/2021	4 266	Réel	4 266	Réel	10,13	0 kWh
Base du 20/03/2021 au 31/03/2021	4 266	Réel	4 267	Réel	10,13	10 kWh
Base du 01/04/2021 au 19/04/2021	4 267	Réel	4 267	Réel	10,13	0 kWh
Base du 20/04/2021 au 30/04/2021	4 267	Réel	4 274	Réel	10,01	70 kWh
Base du 01/05/2021 au 19/05/2021	4 274	Réel	4 285	Réel	10,01	110 kWh
Base du 20/05/2021 au 31/05/2021	4 285	Réel	4 289	Réel	10,07	40 kWh
Base du 01/06/2021 au 19/06/2021	4 289	Réel	4 294	Réel	10,07	50 kWh
Base du 20/06/2021 au 30/06/2021	4 294	Réel	4 299	Réel	10,11	51 kWh
Base du 01/07/2021 au 19/07/2021	4 299	Réel	4 309	Réel	10,11	101 kWh
Base du 20/07/2021 au 31/07/2021	4 309	Réel	4 319	Réel	10,08	101 kWh
Base du 01/08/2021 au 19/08/2021	4 319	Réel	4 335	Réel	10,08	161 kWh
Base du 20/08/2021 au 31/08/2021	4 335	Réel	4 351	Réel	10,13	162 kWh
Base du 01/09/2021 au 19/09/2021	4 351	Réel	4 367	Réel	10,13	162 kWh
Base du 20/09/2021 au 30/09/2021	4 367	Réel	4 378	Réel	10,17	112 kWh
Base du 01/10/2021 au 19/10/2021	4 378	Réel	4 517	Réel	10,17	1 414 kWh
Base du 20/10/2021 au 31/10/2021	4 517	Réel	4 609	Réel	10,13	932 kWh
Base du 01/11/2021 au 19/11/2021	4 609	Réel	4 806	Réel	10,13	1 996 kWh
Base du 20/11/2021 au 30/11/2021	4 806	Réel	4 983	Réel	10,07	1 782 kWh
Base du 01/12/2021 au 19/12/2021	4 983	Réel	5 248	Réel	10,07	2 669 kWh
Base du 20/12/2021 au 31/12/2021	5 248	Réel	5 359	Réel	10,09	1 120 kWh
Base du 01/01/2022 au 19/01/2022	5 359	Réel	5 714	Réel	10,09	3 582 kWh

## ■ VOTRE FACTURE EN DETAIL

Tarif non réglementé



## Abonnement de gaz

				<b>236,46 €</b>
	Quantité	PU HT	Montant HT	Taux TVA %
Abonnement de gaz (08/01/2021 - 31/03/2021)	83 jours	217,11 €/année	49,37 €	5,5%
Abonnement de gaz (01/04/2021 - 30/06/2021)	91 jours	233,8 €/année	58,30 €	5,5%
Abonnement de gaz (01/07/2021 - 19/01/2022)	203 jours	231,64 €/année	128,79 €	5,5%

## Consommation de gaz

				<b>503,21 €</b>
	Quantité	PU HT	Montant HT	Taux TVA %
Consommation (08/01/2021 - 19/01/2022)	17 058 kWh	0,0295 €/kWh	503,21 €	20%

## Taxes locales et contributions

				<b>178,03 €</b>
	Quantité	PU HT	Montant HT	Taux TVA %
Contribution Tarifaire d'Acheminement - Distribution (CTA) (08/01/2021 - 30/06/2021)	174 jours	29,1 €/année	13,87 €	5,5%
Contribution Tarifaire d'Acheminement - Distribution (CTA) (01/07/2021 - 19/01/2022)	203 jours	28,65 €/année	15,91 €	5,5%
Contribution Tarifaire d'Acheminement - Transport (CTA) (08/01/2021 - 30/06/2021)	174 jours	3,17 €/année	1,53 €	5,5%
Contribution Tarifaire d'Acheminement - Transport (CTA) (01/07/2021 - 19/01/2022)	203 jours	5,4 €/année	3,00 €	5,5%
Taxe Interieure de Consommation de Gaz Naturel (TICGN) (08/01/2021 - 31/12/2021)	13 476 kWh	0,00843 €/kWh	113,60 €	20%
Taxe Interieure de Consommation de Gaz Naturel (TICGN) (01/01/2022 - 19/01/2022)	3 582 kWh	0,00841 €/kWh	30,12 €	20%

## TVA

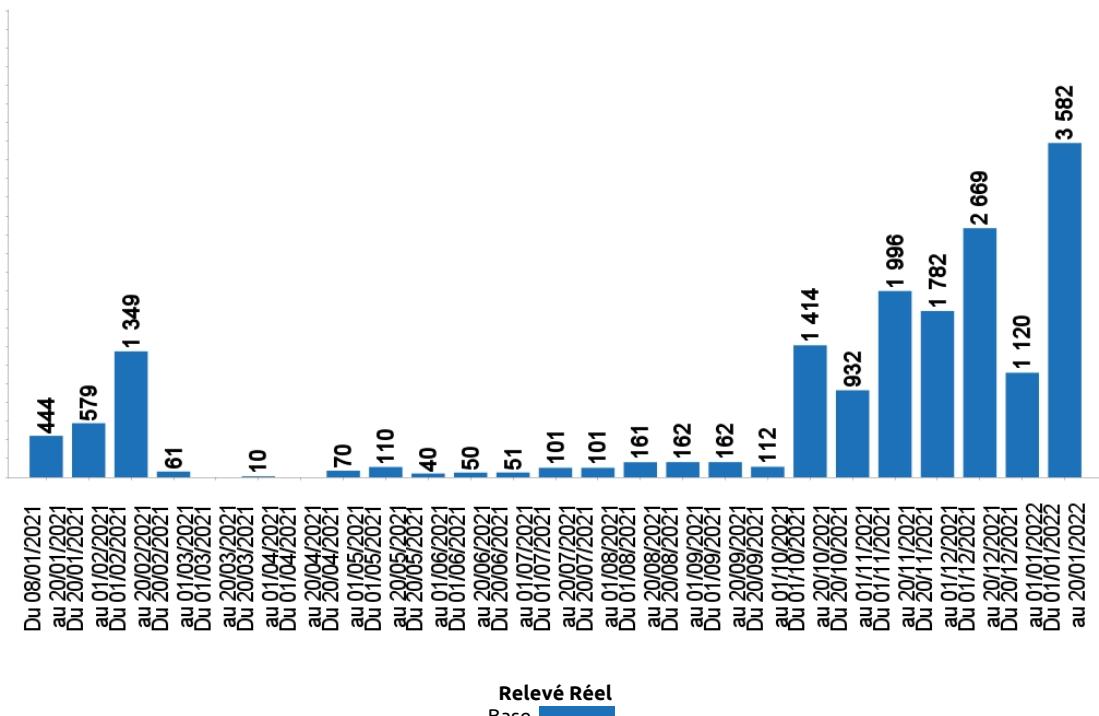
TVA à 5,5%	14,89 €
TVA à 20%	129,39 €

Total TTC en €

**1 061,98 €**

## ■ ÉVOLUTION DE VOTRE CONSOMMATION

En kWh



## ■ MENTIONS LÉGALES

### ► PÉNALITÉS DE RETARD

Une fois et demie le taux d'intérêt légal appliqué au montant de la créance TTC majorées du montant des taxes et impôts applicables au jour de leur facturation. Ne peuvent être inférieures à sept euros et cinquante centimes (7,50€ ttc).



## ■ **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

### ► **INFORMATIONS SUR LES PRIX DU GAZ**

Pour plus d'informations sur les conditions tarifaires et les conditions générales de vente de Dyneff Gaz, rendez vous sur [www.dyneff.fr](http://www.dyneff.fr).

### ► **RECONDUCTION DE VOTRE CONTRAT**

A chaque date d'échéance du Contrat, Dyneff se réserve le droit de modifier les conditions contractuelles. Cette évolution fait l'objet, au moins deux mois avant la date d'application, d'une communication écrite au client.

### ► **VOS DROITS**

Tout sur vos démarches, vos droits et vos économies d'énergie sur [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr) ou au **0800 112 212** (appel gratuit depuis un poste fixe), service d'information des pouvoirs publics.

### ► **RÉSILIATION DE VOTRE CONTRAT**

**Délais de préavis de résiliation** : aucun délai de préavis n'est nécessaire

**Mode de résiliation** : Envoyez votre demande avec votre numéro de client, en précisant quelle offre vous souhaitez résilier, par téléphone au 04 67 12 68 30, par mail à [serviceclient@dyneff.fr](mailto:serviceclient@dyneff.fr), ou par courrier à Dyneff Electricité & Gaz - Parc du Millénaire - Stratégie Concept bâtiment 5 - 1300 avenue Albert Einstein - CS 76033 - 34060 Montpellier

### ► **RÉCLAMATION OU LITIGE**

Pour toutes réclamations, adressez votre demande à Dyneff service Gaz par téléphone (04 67 12 68 30 - appel non surtaxé), par mail ([serviceclient@dyneff.fr](mailto:serviceclient@dyneff.fr)) ou par courrier (Dyneff - Electricité & Gaz, Parc du Millénaire, Stratégie Concept - Bât. 5, 1300 av. Albert Einstein, CS 76033, 34060 Montpellier Cedex). En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de Dyneff n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Énergie - Libre réponse n°5925275443 Paris Cedex 09 ou via le site internet [www.energie-mediateur.fr](http://www.energie-mediateur.fr).

## ■ CONSEILS PRATIQUES

### ► COMMENT EST CALCULÉE MA FACTURE ?

**La facture de gaz est composée de trois éléments :**

- la fourniture d'énergie, du gaz
- l'acheminement du gaz jusqu'à votre compteur, c'est-à-dire l'utilisation des différents réseaux
- et les taxes et contributions

**Le calcul de votre consommation se fait sur une période donnée**, en réalisant la différence entre l'index à la date de la facture (index de fin de période) et l'index de la facture précédente (index de début de période).

**Un index** : est un chiffre associé à une date : c'est soit le chiffre qui est lu sur le compteur à une date donnée ("index réel"), soit une estimation de ce chiffre qui est calculée en fonction des consommations passées à une date donnée ("index intermédiaire").

**Les index réels** : au moins une fois par an (le plus souvent 2 fois par an), un technicien envoyé par le gestionnaire de réseau de distribution de gaz vient relever les index de vos compteurs. Il les transmet aux fournisseurs d'énergie, sans intervention de la part du client.

En cas d'absence lors du passage du technicien, qui n'a pas pu accéder aux compteurs, le client peut effectuer soi-même un «auto-relevé» de ses compteurs et le communiquer ensuite au gestionnaire de réseau de distribution ou à son fournisseur.

Attention, cette possibilité ne vous dispense pas de l'obligation de permettre au technicien envoyé par le gestionnaire de réseau de distribution de gaz d'accéder aux compteurs au moins une fois par an.

**Les index intermédiaires (estimations)** : le fournisseur peut établir des factures intermédiaires à partir de ses propres estimations, en général calculées à partir des habitudes de consommation.

**Pour le gaz, la consommation est calculée en m<sup>3</sup>**. Elle est convertie en kWh grâce à un coefficient de conversion.

Ce coefficient permet de corriger les variations de pouvoir calorifique du gaz naturel qui sont liées à l'altitude (pression atmosphérique) et à la composition du gaz qui dépend de son origine. Le gestionnaire du réseau de distribution détermine la valeur du coefficient qui varie selon le lieu et le temps entre 9 et 12,5 kWh/m<sup>3</sup>; il communique cette valeur au fournisseur. Pour l'établissement de la facture, la quantité d'énergie effectivement consommée est calculée en kWh en appliquant le coefficient de conversion au volume de gaz naturel mesuré en m<sup>3</sup> par les index du compteur.

### ► QUELLES SONT LES TAXES QUI COMPOSENT MA FACTURE ?

**TVA** : Taxe sur la Valeur Ajoutée - Une TVA réduite à 5,5% s'applique sur le montant de l'abonnement ainsi que sur la contribution tarifaire d'acheminement. Une TVA à 20% s'applique sur le montant des consommations ainsi que sur la contribution au tarif spécial de solidarité gaz (CTSSG), sur la contribution biométhane et sur la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel (TICGN).

**CTA** : La Contribution Tarifaire d'Acheminement – elle permet de financer le régime spécial de retraite des travailleurs et des retraités des Industries Électriques et Gazières. Elle est ensuite reversée à la CNIEG (Caisse Nationale des Industries Électriques et Gazières).

**CTSSG** : Contribution Tarifaire d'Acheminement – elle permet de financer le Tarif Spécial de Solidarité (TSS) pour le gaz naturel.

**CSPG** : Contribution au Service Public du Gaz – elle permet de financer le surcoût lié aux achats de biogaz.

**TICGN** : Taxe Intérieure sur Consommation de Gaz Naturel – elle est à destination des consommateurs qui utilisent le gaz comme combustible, par exemple pour une chaudière ou une cuisinière à gaz (le gaz est brûlé afin de générer de la chaleur).

### ► QUE FAIRE EN CAS D'ODEUR SUSPECTE DE GAZ ?

**1. Ouvrez** toutes les portes et fenêtres, le gaz naturel se mélangera à l'air ce qui atténua le danger.

**2. Fermez** votre arrivée de gaz naturel.

**3. Évitez les étincelles** (n'utilisez pas de bougies, de briquets, d'allumettes ...)

**4. Ne touchez à aucun appareil** électrique ni téléphone à l'intérieur du domicile.

**5. Sortez de votre domicile et contactez**

- le n° Vert Urgence Sécurité Gaz au 0 800 47 33 33. Un technicien se rendra sur place et vérifiera s'il s'agit d'une fuite de gaz et s'il est nécessaire de sécuriser les environs.

**OU**

- les pompiers en composant le 18.

Si vous sentez une odeur de gaz dans la cage d'escalier de votre résidence / immeuble, dans la cave ou dans la rue, alertez les pompiers.